



## Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

### Principe d'investissement ISR

**1/ Le filtre ISR :** Palatine Asset Management (PAM) s'appuie : sur les analyses extra-financières de Moody's ESG Solutions (ex VE) quand elles existent, mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR, pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note moyenne globale inférieure 12/20, une note égale à 0/20 dans un des domaines et celles ayant une note inférieure à 10/20 sur le critère ressources humaines.

Le pourcentage des investissements non ISR (valeurs mal notées ou non notées) ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net. Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

**2/Le filtre Emploi :** PAM s'appuie sur une société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe. Le score obtenu sur 100 est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Sont exclues les entreprises ayant un score Emploi inférieur à 2 étoiles sur 5.

**3/ Les indicateurs d'impacts :**

Les indicateurs environnementaux sont issus des données de S&P Trucost (empreinte carbone, part verte, part brune, risques climatiques...)

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données Moody's ESG Solutions et BLOOMBERG.

Les indicateurs spécifiques à l'emploi sont obtenus à partir des données calculées par Humpact.

Dans l'univers de 600 titres, 220 valeurs passent le filtre ISR et filtre emploi pour ne retenir que 105 valeurs éligibles après le filtre fondamental.

### Note ISR du portefeuille

Palatine Europe Sustainable Employment : **16,20 / 20**

Eurostoxx 50 NR : **15,49 / 20** (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation		100,00%
<b>Seuil d'exclusion</b>	% du portefeuille dont la note ISR est inférieure à la sélectivité	2,09%
Note ISR <12/20	% en nombre de ligne dans le portefeuille	3,57%

#### Historique des notes

Note Sept. 2021	Note Déc. 2021	Note Mars 2022	Note Juin 2022
<b>16,69/20</b>	<b>16,86/20</b>	<b>16,72/20</b>	<b>16,48/20</b>

### Les indicateurs d'impact

		OPC	Benchmark
<b>INDICATEURS DE SUPERFORMANCE</b> (Label ISR)	SCORE EMPLOI Nombre d'étoiles Humpact	<b>3,85*</b>	<b>3,45*</b>
	EMPREINTE CARBONE (C/V) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	<b>756,93*</b>	<b>870,11**</b>
<b>AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX</b>	INTENSITE CARBONE (C/R) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	<b>1 727,29*</b>	<b>1 267,69**</b>
	MIX ENERGETIQUE : Producton d'énergie renouvelable attribuée en GWH	<b>0,33*</b>	<b>4,00**</b>
	RISQUE DE TRANSITION Exposition aux industries extractives et aux réserves fossiles (%)	<b>0,45*</b>	<b>0,49**</b>
<b>INDICATEUR SOCIAL</b>	% moyen de femmes au board	<b>43,16*</b>	<b>39,71*</b>
<b>INDICATEUR DE GOUVERNANCE</b>	% moyen d'administrateurs indépendants	<b>63,10*</b>	<b>64,62*</b>
<b>INDICATEUR DE DROITS HUMAINS</b>	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	<b>89*</b>	<b>88*</b>

\* Périmètre 100%

\*\* Périmètre 99%

## Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

### Notations moyennes ISR par secteur d'activité

	PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT		EURO STOXX50 RETURN EUR	
	Score	Allocation	Score	Allocation
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	15,37 /20	26,31%	14,78 /20	19,89%
INDUSTRIES	17,12 /20	18,96%	16,06 /20	14,82%
TECHNOLOGIE	18,15 /20	17,6%	17,52 /20	13,76%
SANTÉ	16,80 /20	14,53%	17,51 /20	7,18%
CONSOMMATION DE BASE	13,30 /20	7,26%	13,24 /20	5,47%
ENERGIE	15,00 /20	6,08%	15,74 /20	6,14%
MATÉRIAUX DE BASE	13,30 /20	3,69%	13,83 /20	9,47%
IMMOBILIER		0%	12,50 /20	0,64%
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS		0%	16,43 /20	3,54%
TÉLÉCOMMUNICATIONS		0%	17,85 /20	3,38%
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES		0%	14,26 /20	15,71%

### Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Consommation discrétionnaire	9,2%	14,20 / 20
ASML HOLDING	Pays-Bas	Technologie	7,1%	17,50 / 20
TOTAL ENERGIES	France	Énergies	6,1%	15,00 / 20
VINCI	France	Industries	5,5%	15,80 / 20
SANOFI-AVENTIS	France	Santé	4,9%	19,20 / 20

### Commentaire thématique

La **robotisation** est habituellement vue comme une conséquence négative du progrès technique. En venant se substituer aux travailleurs, l'installation des robots se ferait au détriment de l'emploi.

De études récentes au contraire montrent que la robotisation s'avère bénéfique pour l'emploi, pour l'industrie et plus généralement pour l'économie.

Ces dernières mettent en évidence qu'une entreprise plus automatisée est plus productive, ce qui lui permet d'abaisser ses coûts de revient et donc ses prix de vente. Ce qui crée une hausse de la demande et donc de l'emploi.

La robotisation induit nécessairement une modification de l'organisation du travail dans les entreprises. L'instauration d'un robot nécessite du personnel pour l'installer, l'entretenir, le régler, le superviser, etc. C'est la théorie schumpetérienne de la « destruction créatrice ». Sur le long terme, la robotisation est favorable dans le sens où elle permet de créer de nouveaux emplois plus productifs.

**STMicroelectronics** vient d'annoncer un investissement de près de 6 milliards d'euros à Crolles pour créer une usine de semi-conducteurs ultra moderne totalement automatisée. Actuellement 6000 personnes y travaillent mais 1000 emplois supplémentaires vont être créés. A cet effet, STMicroelectronics recherche des ingénieurs en automatisme et mécanique qui interviendront sur des équipements totalement robotisés.

Loin d'être l'ennemie de l'emploi, la robotisation de l'économie s'avère donc un précieux levier pour gagner en compétitivité, relocaliser les activités de production et favoriser sur longue période la création d'emplois.

Ces investissements doivent pour être pertinents s'accompagner d'une vraie politique ambitieuse de formation, de dialogue social et d'innovation pour accompagner ces mutations.

Par ailleurs, nous avons sorti début octobre Kerry Group, qui avait une note ESG de 10/20.

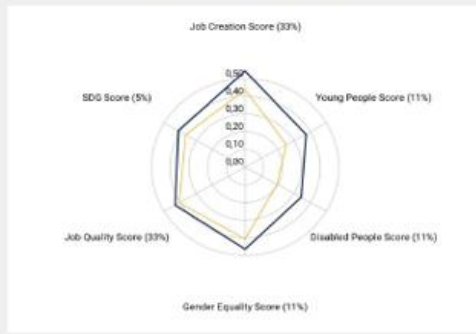
## Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

### Analyse emploi du portefeuille

Couverture de l'OPC : 100,00%

Couverture du benchmark : 97,54%

#### Performance sur les verticales d'emploi



#### Composition du fonds sur la thématique Sociale

##### Meilleures acteurs du fonds

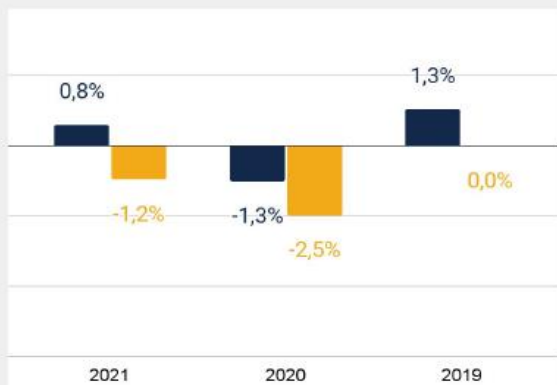
- HERMES INTERNATIONAL
- ASML HOLDING
- STMICROELECTRONICS
- CAPGEMINI
- ASTRAZENCA
- SANOFI-AVENTIS

##### Note des sociétés du fonds



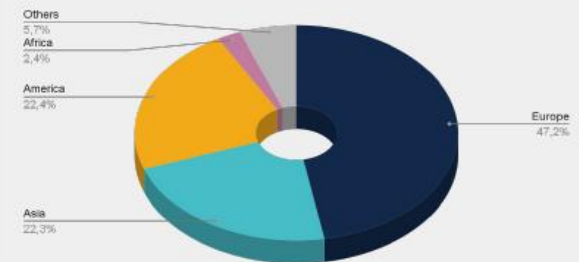
#### Variations d'emplois des sociétés du fonds

##### Variations d'emploi Europe 2017-2020

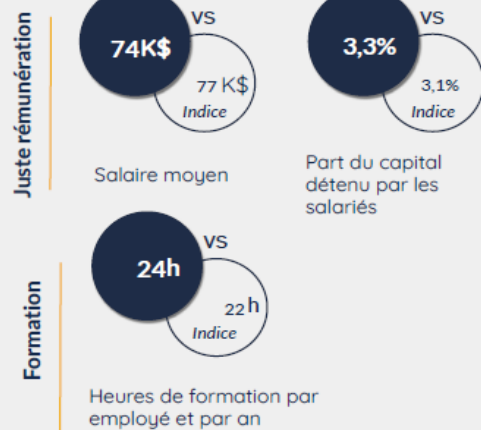
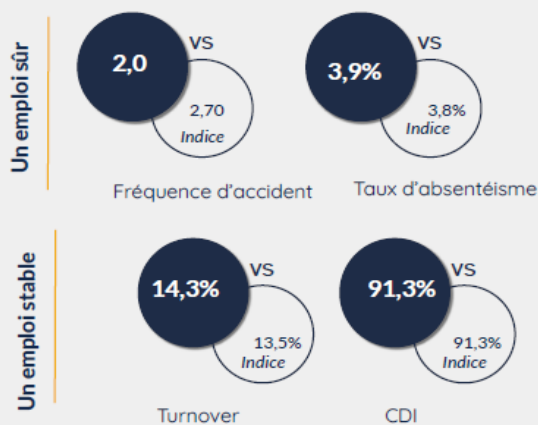


#### Implantations géographiques des sociétés du fonds

Les sociétés du fonds représentent 7 699 009 employés. Les effectifs par régions ne sont pas disponibles pour 10% du nombre de salariés total.



#### Indicateurs d'emploi de qualité

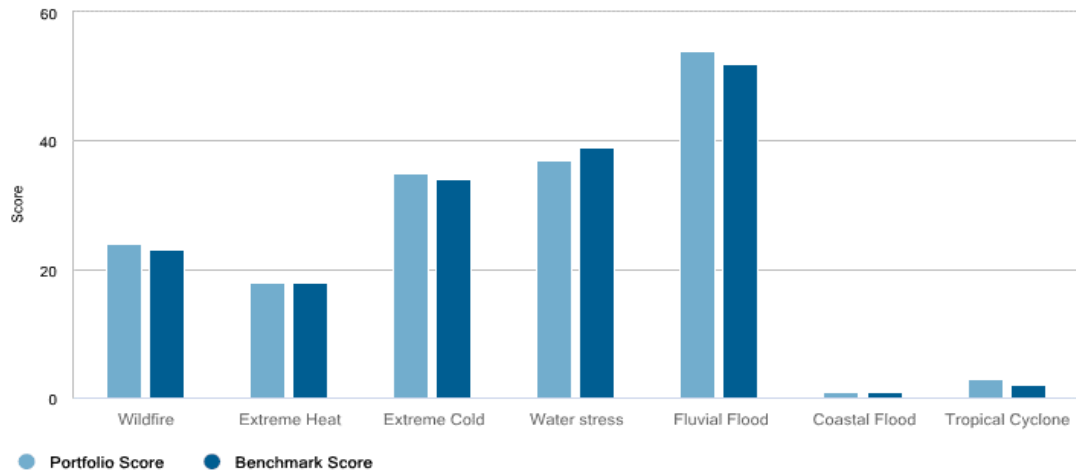


## Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

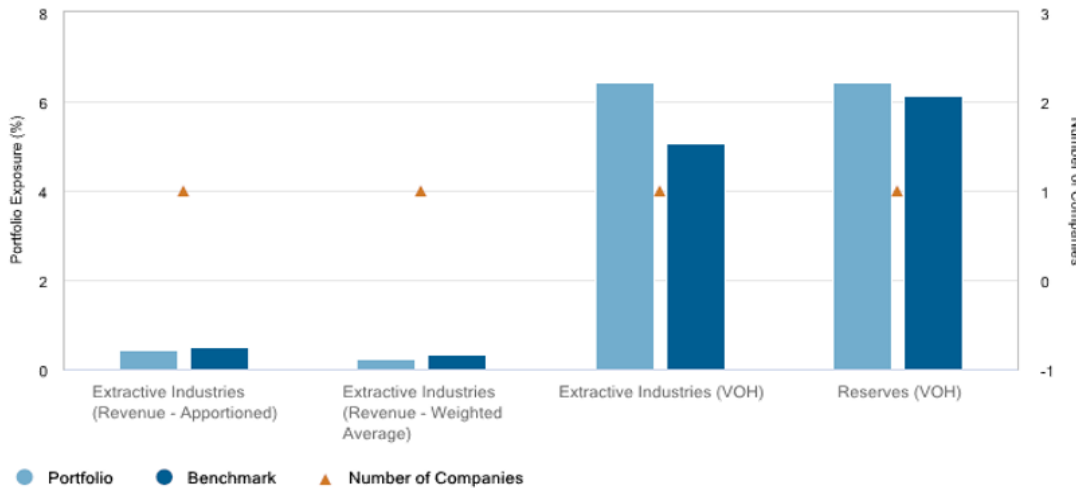
### Les indicateurs de risques climatiques

#### Risques physiques : prévisions à l'horizon 2050

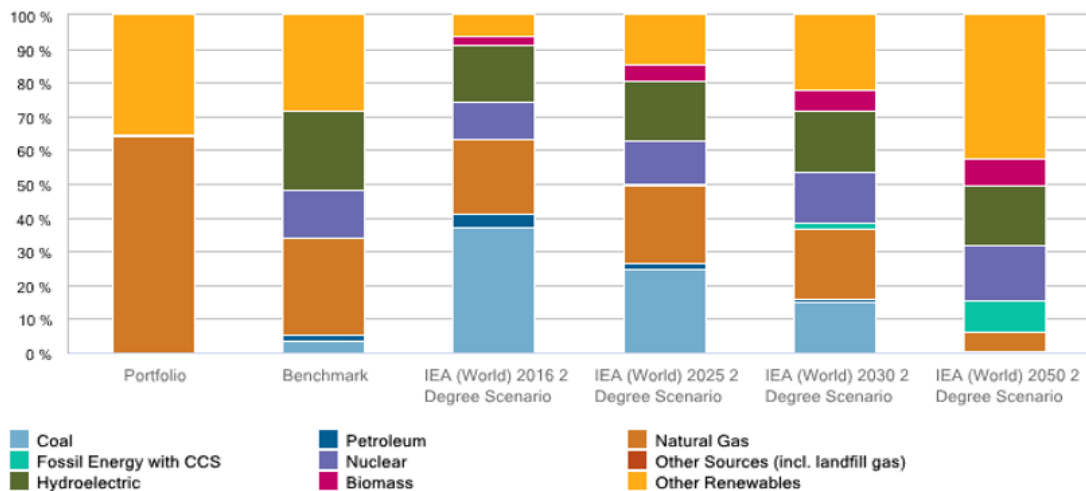
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



#### Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



#### Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



### Méthodologie (1/3)

#### (A) L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost :

1. **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
2. **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffres d'affaire des entreprises détenues dans le portefeuille.
3. **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.

#### **Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")**

- Il existe deux métriques ("*apportioning metric*") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
  - **La capitalisation boursière ("Market Capitalization")**, c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
  - **La valeur de l'entreprise ("EV")**, comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
- Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("*Apportioning factor, AF*"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

#### 1. **La "Carbon to Value (C/V)" :**

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1,2 et 3a) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("*apportioning factor*", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

#### 2. **La "Carbon to revenue (C/R)" :**

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Avec pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

#### **Concernant la contribution à la transition énergétique ("ENERGY GENERATION MIX, (% of GWh", on distingue un indicateur :**

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

**Méthodologie (2/3)**

**Concernant le risque de transition** ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
  - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
  - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
  - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
  - Extraction de sables bitumineux
  - Extraction de gaz naturel liquide
  - Forage de puits de pétrole et de gaz
  - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

**(B) INDICATEURS D'IMPACTS :**

- **Indicateur d'impact social : % moyen de femmes au board** ("*Women on board = WoB*")
  - Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% \text{ WoB in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de gouvernance : % moyen d'administrateurs indépendants** ("% of indépendants in the PF")
  - Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

• **Indicateur de Droits Humains**

- Le calcul de la moyenne des signataires est effectuée en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

**(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :**

**1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'évènements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Évaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Évaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Évaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Évaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

**2. Risque de transition :**

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve" : ci-dessus

**3. Alignement avec une trajectoire 2°C**

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.





### Méthodologie (3/3)

#### Méthodologie HUMPACT

La méthodologie Humpact s'appuie sur du « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur.

Leur référentiel est composé de données quantitatives (emplois des jeunes, des seniors des PSH, la qualité des emplois, la parité femmes-hommes...) et une analyse quantitative (égalité professionnelle, partage de la valeur, formation,...).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

#### Pondération des catégories :

Neuf Catégories ont été identifiées par Humpact. 3 groupes ont été identifiés pour se voir attribuer une équipondération de :

- 1/3 - Création ou destruction d'emplois en France.
- 1/3 - Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors (11%), l'insertion des personnes en situation de handicap (11%) et des jeunes (11%).
- 1/3 – Qualité des politiques RH : Parité Femmes-Hommes (8,3%), Qualité de l'emploi (8,3%), Partage de la valeur (8,3%), Transparence (8,3%).

Un bonus est également attribué en fonction de la contribution sociale : ODDs (5%), Diversité (2,5%) et Achats responsables (2,5%).

**Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.**

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) - e-mail : [Reporting@palatine-am.com](mailto:Reporting@palatine-am.com) - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26